

*Les crédits*

surveillance, familièrement appelé le CSARS, passe en revue les opérations du SCRS. Hélas! les rapports déposés à la Chambre à cet effet sont laconiques. Ils sont la démonstration même d'un manque flagrant de transparence.

C'est pourquoi le Bloc québécois considère qu'une commission royale d'enquête permettrait aux Canadiennes et aux Canadiens, aux Québécoises et aux Québécois de pouvoir apprécier si l'argent de leurs impôts est correctement dépensé, et surtout de vérifier si le SCRS infiltre et tente de déstabiliser un ou des partis politiques ou d'autres organismes légitimes. Ce dont nous parlons est grave. Déjà par le passé un organisme pourtant au-dessus de tout soupçon, la Gendarmerie royale du Canada, a posé des gestes de cette nature.

Or, nous avons des raisons de redouter que l'histoire ne se répète. En effet, le *Toronto Star* dévoilait récemment une note confidentielle transmise par un adjoint de l'ancien solliciteur général conservateur, Doug Lewis. Cette note mentionnait que le SCRS utilisait un informateur pour obtenir des renseignements relativement à un reportage de l'émission *Fifth Estate* de Radio-Canada, réseau anglais.

Or, le SCRS a utilisé et payé comme informateur un dénommé Grant Bristow. Celui-ci est un des fondateurs du groupe d'extrême droite Heritage Front voué à l'inacceptable promotion de la suprématie de la race blanche. On prétend même que cet individu aurait aussi tenté d'espionner le Congrès juif canadien. Pire encore, il a été révélé que cette taupe, c'est-à-dire M. Bristow, s'est retrouvé dans l'entourage du chef du Reform Party à au moins deux occasions à titre de garde de sécurité.

M. Parrot, le président du Syndicat des postiers du Canada affirme de même qu'il croit que son syndicat a aussi été espionné par le SCRS.

Dites-moi, le SCRS est-il sous contrôle ou a-t-il perdu les pédales? Est-on ici devant un accident de parcours? Ou au contraire, s'agit-il de la pointe de l'iceberg?

• (1240)

Pas moyen de le savoir. En comité parlementaire, les responsables ont carrément évité et même refusé de répondre aux questions légitimes que leur posaient les députés de cette Chambre. Le gouvernement libéral nous affirme que le Comité de surveillance des activités de renseignements de sécurité, le CSARS, est à vérifier ces allégations et qu'il fera rapport au solliciteur d'ici un mois.

Ceci ne nous satisfait pas. La population doit savoir que le 13 septembre dernier, alors que ce comité de surveillance comparait lui-même devant le Sous-comité permanent de la Chambre sur la sécurité nationale, les membres de ce comité ont osé dire aux députés qu'ils ne pouvaient pas leur faire part de leurs découvertes et que seul le solliciteur général pourrait décider de ce qu'il rendrait public. Nous ne sommes pas naïfs.

Le rapport ou plutôt ce qu'il en restera ne nous révélera pas, évidemment, toute la vérité. Alors, madame la Présidente, dites-moi, où est la transparence? Il n'y a pas que le Bloc québécois qui

réclame une enquête publique. Plusieurs organismes fort respectables demandent une commission royale d'enquête et permettez que je cite un article du journal *Le Soleil* de Québec, paru le 10 septembre dernier: «De plus en plus de groupes réclament une enquête indépendante sur les allégations qui pèsent contre le Service canadien du renseignement de sécurité. La Canadian Civil Liberties Association, le Congrès du travail du Canada, le Syndicat des postiers du Canada et le Centre Simon Wisenthal soutiennent tous que le gouvernement devrait former une mini-commission McDonald sur le modèle de celle qui avait enquêté sur l'ancien service de sécurité de la GRC, dans les années 1970. Pour s'assurer la confiance du public, il faut que quelqu'un jette un regard nouveau sur toute cette affaire, déclarait M. Borovoy, qui est à la tête de l'Association des libertés civiles.»

Le gouvernement du Canada finance aussi d'autres organismes de renseignement. En effet, en plus du SCRS doté de son budget de 205 millions de dollars, il y a la Direction du service canadien de renseignements criminels de la GRC, avec un budget d'environ 5 millions de dollars, le Secteur de la sécurité et de l'intelligence du ministère des Affaires étrangères, dont le budget est d'environ 10 millions de dollars, et finalement, le très secret Centre de la sécurité et des télécommunications de la Défense nationale.

Ce fameux centre, le CST, n'est régi par aucune loi qui précise son mandat, ses pouvoirs ou un quelconque mécanisme de contrôle. Il n'a même pas d'obligation de rendre compte au Parlement. Malgré cela, dans le plus grand secret, le CST dépense entre 200 et 300 millions de dollars et cela, sans avoir à en rendre compte, parce qu'il est tellement secret qu'il n'a même aucune existence législative. D'après nos informations, ce centre a deux mandats: le premier se nomme INFOSEC et il permet au CST de donner au gouvernement des avis techniques, des indications et de l'aide quant à la sécurité des télécommunications des ministères fédéraux. Le deuxième a pour nom de code SIGINT, et permet la collecte de renseignements sur les activités, les intentions et les capacités de gouvernements étrangers, de particuliers et de sociétés dans divers domaines.

Il ne s'agit pas de «paranoïer». Mais, lorsque l'on constate qu'un organisme comme le SCRS, qui est doté d'une loi le régissant et qui fait face à des allégations sérieuses d'infiltration d'un parti politique et d'espionnage d'autres organismes légitimes, permettez-moi de redouter que d'autres services secrets non encadrés par des lois puissent faire bien davantage et bien pire.

Or, nous venons de le voir, ces organismes de cueillette de renseignements ont globalement un budget d'un demi-milliard de dollars et les députés de cette Chambre sont incapables de dire aux contribuables si cet argent est dépensé dans le meilleur intérêt des citoyens et surtout, dans le respect des lois du pays.

Devant ce manque flagrant de transparence, devant ce manque flagrant d'imputabilité envers les parlementaires et les citoyens, devant ce manque flagrant de contrôle sur les activités des organismes de renseignement canadiens et plus particulièrement du SCRS, il est impératif que soit revu le processus selon lequel